

Pour une gestion optimisée de votre parc de NVS Vapodil : le contrat VapoSwap

Le contrat Vaposwap est spécialement conçu pour faciliter la gestion et l'entretien de votre parc de Nettoyeurs Vapeur Sèche (NVS) Vapodil. Découvrez ci-dessous les modalités et les avantages de cette offre.

1. Qu'est-ce que le contrat Vaposwap ?

Le contrat Vaposwap est une offre de service annuelle qui propose :

- Une extension de garantie, à la fois en durée et en couverture, sous forme d'abonnement annuel.
- Un service d'échange et remplacement pour les appareils Vapodil NVS défectueux, effectué par un transporteur, distinct du service de maintenance sur site.

2. Quelle est la durée du contrat ?

Ce contrat est établi pour une période initiale d'un an, avec renouvellement par tacite reconduction pour trois périodes supplémentaires, assurant une couverture totale sur quatre ans.

3. Que couvre ce contrat ?

- Ce contrat couvre les pannes et dysfonctionnements inclus dans la garantie contractuelle, mais aussi ceux résultant d'une utilisation inappropriée ou de dommages physiques (chutes ou chocs accidentels). Il peut donc compléter une garantie existante ou prendre en charge les NVS Vapodil hors garantie.
- Il est nécessaire de souscrire à ce contrat avant la survenue de tout incident (comme on le ferait avec une assurance).

4. Quels sont les appareils éligibles ?

L'ensemble du parc de NVS Vapodil en votre possession au moment de la souscription (sans exception, que l'on en possède un seul ou plusieurs) sont couverts par le contrat. Les acquisitions ultérieures de nouveaux NVS durant la période contractuelle sont automatiquement incluses, avec un ajustement au prorata temporis de la cotisation en fonction du nombre d'appareils, faisant alors l'objet d'une facturation complémentaire.

5. Le nombre de remplacements est-il limité ?

Le contrat permet jusqu'à 1,5 remplacement par appareil au sein du parc sur une année.

Par exemple, vous possédez 6 Vapodil, vous pourrez procéder à $6 \times 1,5 = 9$ échanges durant l'année. Autre exemple : vous possédez 1 Vapodil, vous pourrez procéder à $1 \times 1,5 = 1,5$, soit 2 échanges (valeur supérieure arrondie).

6. Quelle est la procédure en cas de panne ?

- i. Vous nous signalez la panne de votre NVS Vapodil.
- ii. Après analyse, si un remplacement est nécessaire, nous expédions un appareil de remplacement (de génération équivalente ou supérieure).
- iii. La livraison expresse s'effectue généralement dans 24/48 heures ouvrées.
- iv. Le chauffeur vous livre le NVS Vapodil de remplacement.
- v. L'appareil défectueux doit être prêt pour un retrait par le chauffeur dans les 24 heures ouvrées suivant la réception du remplacement, en utilisant l'étiquette de retour fournie.
- vi. Vous nous informez que le colis est prêt et le chauffeur repasse le chercher.
- vii. Et c'est tout ! Conservez le NVS Vapodil de remplacement et profitez-en !

Il n'y a donc pas de réparation sur place mais un échange de NVS Vapodil.

7. Combien coûte une souscription au contrat Vaposwap ?

Le coût du contrat varie selon le statut de garantie de vos appareils :

- Sous garantie : 16 € HT/mois (192 € HT/an)
- Hors garantie : 25 € HT/mois (300 € HT/an)

8. Quels sont les avantages du contrat Vaposwap ?

- Une gestion simplifiée de l'ensemble de votre parc de NVS Vapodil sous un seul contrat.
- Des coûts annuels fixes et prévisibles.
- L'assurance d'un parc opérationnel et en bon état.
- Une prise en charge rapides.
- Une solution de prise en charge pour les appareils hors garantie.
- Un processus allégé minimisant les efforts et le temps requis de votre part.

En choisissant le contrat Vaposwap, vous vous assurez une gestion sereine et efficace de votre parc de NVS Vapodil.

Pour toute information complémentaire ou pour souscrire, nous sommes à votre disposition : contactez le Service Après-Vente par téléphone au 03.88.18.21.41 ou par email à sav@vapodil.com.